

PROCES VERBAL

Présents : MM. BERTHOME M, BERTHOME A, DELEGER, POURTEAU, GUILLOT, LAVAURE-CARDONA, GASPARD, PATEAU, GUIRAUD, JOUBERT, PERRICHON, MAZELET, JARJANETTE, BILLEAU, MERCIER, KHALDI, JUGE, SASTRE, LAFON, TRIA

Absents : MM TROQUEREAU (pouvoir à J GURAUD), SALLABERRY, ROCHE-PILLAY (pouvoir à M DELEGER)

Secrétaire de séance : C POURTEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Aucune remarque n'est formulée quant aux procès verbaux des 9 et 15 avril 2014. Ils sont donc adoptés en l'état.

L'ordre du jour a été rappelé, il porte sur 8 délibérations.

Délibération n° 2014-0059 Renouveaulement de l'adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire propose de réitérer son adhésion pour l'année 2014.

La réglementation des marchés publics impose à tout pouvoir adjudicateur d'être en capacité de recevoir les offres de façon électronique dès le seuil estimé des 90 000 € HT atteint.

La gestion des marchés publics de façon électronique est strictement réglementée et sécurisée et ne peut être réalisée par l'intermédiaire du site Internet de la Commune, par conséquent, il convient de faire appel à un prestataire extérieur.

L'Association de mutualisation d'une plateforme dématérialisée de gestion des marchés publics en Aquitaine dénommée « Marchés publics d'Aquitaine » et qui a pour objet de :

- permettre de déployer et de mutualiser une plateforme commune de gestion des procédures de passation des marchés publics
- mettre à disposition des adhérents un espace de gestion dématérialisé autonome de leurs procédures de gestion et de passation des marchés publics,
- définir de manière partenariale le périmètre de la solution logicielle et les développements techniques et fonctionnels nécessaires à l'amélioration des services offerts par l'outil mutualisé,
- assurer l'information des adhérents sur les services de la plateforme, et proposer le cas échéant l'organisation de formations à l'utilisation de la solution logicielle

Cette association a été créée le 8 juillet 2008 par la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Mairie de Floirac.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le renouvellement à l'adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal **décide**

De renouveler son adhésion pour l'année 2014 à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine et d'utiliser le portail électronique

D'inscrire les crédits au budget 2014, chapitre 011, article 6281 pour le montant de la cotisation annuelle.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Vote : **POUR** : 22 **NUL** : 0 **CONTRE** : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0060 Demande de subvention dans le cadre du projet ENT 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet ALIENOR qui consiste à la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) à destination de l'école élémentaire. Il propose d'équiper les classes restantes sur l'année scolaire 2014-2015.

Il informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de la Gironde

Coût estimatif global du projet :

Equipement informatique..... 8 691,83 € HT

Total..... 8 691,83 € HT

Plan de financement HT :

Subvention du Conseil Général : 3 344,00 € HT

Autofinancement de la commune 5 347,83 € HT

Total..... 8 691,83 € HT

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal,

Décide d'approuver les travaux et le plan de financement

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département.

Vote : **POUR** : 22 **NUL** : 0 **CONTRE** : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0061 : Subvention aux associations ^{lière} attribution

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les crédits ouverts à l'article 6574

Décide d'allouer une subvention à l'association suivante :

Coopérative Scolaire 3 480,00

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0062 Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue une commission communale des impôts directs dans chaque commune présidée par le Maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite suivante : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10.000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux (8 commissaires titulaires et 8 suppléants sur une liste de 32 contribuables)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 32 noms dans les conditions prévues à l'article 1 650 (joint en annexe)

Proposition des commissaires titulaires	Proposition des commissaires suppléants
FORGEREAU Fulbert	SALLARD Rose Marie
CARRERE Guy	LADRAT William
DELEGER Michel	JOUBERT Jean Claude
PERRICHON Dominique	CASTANET Pierre
LAVAURE-CARDONA Eveline	BARBARIN Bruno
GUIRAUD Joëlle	DENIAUD Annick
LACOUR Jean Louis	JARJANETTE Patrick
MERIT Jean Claude	JUGE Christine
DALEAU Gérard	LALIEVE Olivier
PATEAU Jean Claude	VOLLARD Denise
MERCIER Yvan	BOUTAUD Jean Marc
SEDENT Christophe	DAGHERIR Marie
TROQUEREAU Christian	BATUT Alice
COURPOTIN Jean Paul	FRANCOIS Michel
MENNERET Robert	PASCAL Claude
POURTEAU Christine	AUGEY Thérèse

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE:0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014.0063 Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) CALI

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du renouvellement des commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), il convient de proposer 3 administrés déjà familiarisés avec les attributions des CCID.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide de proposer les 3 administrés suivants :

1 — Joëlle GUIRAUD

2 — Dominique PERRICHON

3 — Michel DELEGER

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2014-0064 Indemnité exceptionnelle pour élections — Emploi d'Avenir

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les agents en contrat de droit privé — Emploi d'Avenir travaillant dans les services municipaux ne bénéficient pas du régime indemnitaire des personnels titulaires et contractuels de droit public.

Monsieur le Maire soumet la proposition d'allouer une indemnité exceptionnelle de 70,28€ brut par scrutin au personnel en contrat Emploi d'Avenir mobilisé pour participer aux opérations électorales lors des :

- élections municipales du 23 mars 2014
- élections européennes du 25 mai 2014

L'enveloppe totale nécessaire s'élèverait donc à 140,56€.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,

11 Décide d'adopter la proposition du Maire.

2/ D'inscrire au budget de l'exercice en cours les crédits nécessaires au versement de cette indemnité exceptionnelle pur élections.

Vote : **POUR** : 22 **NUL** : 0 **CONTRE** : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2014-0065 Tarif de la sortie en bus organisée par la Commission des Manifestations

Dans le cadre de la programmation des sorties en bus du 2^{ème} semestre 2014 proposées par la commission des manifestations avec vente de billetterie à l'Office de Tourisme,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter le tarif de la prochaine sortie :

Sorties	Dates	Contenu	Horaires	Tarifs
Patinoire de BORDEAUX Mériadeck	Jeudi 6 novembre 2014 20 heures	Stars des Années 80. La Tournée J Luc Lahaye — Emile et Images — Sabrina — F Felman — P Hernandez JP Mader — Cookie Dingler — C Loeb — J Schultheis — Léopold Nord	Départ : 17h30 Retour : 23h30	59 €

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide de voter le tarif de la sortie figurant dans le tableau ci-dessus.

Vote : **POUR** : 22 **NUL** : 0 **CONTRE** : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2014-0066 Adoption du rapport n° 4 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Sur proposition de Monsieur Marcel BERTHOME, représentant la Commune de SAINT SEURIN SUR L'ISLE au sein de la CLECT

Vu l'article L 5211-25-1 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5216-5 II et III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1321-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la transformation de la CCNL en Communauté d'Agglomération autorisée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011,

Vu la délibération n° 10.12.025 de la CCNL, en date du 29 décembre 2010 informant sur la mise en place et le fonctionnement de la CLECT,

Vu la délibération n° 11.01.002 de la CCNL en date du 18 janvier 2011 portant création de la CLECT,

Vu la délibération n°2013-009 du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2013 portant proposition des représentants de la CLECT,

Vu la première réunion de la CLECT le 12 mars 2011 validant les modalités d'organisation de la CLECT,

Vu les réunions de la CLECT les 30 novembre et 13 décembre 2011 mettant en exergue les premiers éléments recueillis concernant les charges transférées et donnant les premiers arbitrages,

Vu le rapport n°1 de la CLECT en date du 28 février 2012,

Vu le rapport n°2 de la CLECT en date du 20 février 2013,

Vu le rapport n°3 de la CLECT en date du 14 juin 2013,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CLECT s'est réunie le 6 mars 2014 à Libourne, afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées aux cotisations des communes au Syndicat Départemental Incendie et Sécurité de la Gironde pour l'année 2014. Ces travaux font l'objet d'un rapport n°4.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce rapport n°4.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Par la suite, le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais devra soumettre aux conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de compensation pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT, lors de sa réunion du 6 mars 2014.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et après lecture du rapport et du tableau d'évaluation des charges,

Le Conseil Municipal **décide**

1- D'adopter n° 4 de la CLECT en date du 6 mars 2014

2- De déterminer, sur la base de ce rapport l'évaluation des charges comme suit

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités d'intervention de la commission lors des transferts des compétences et charges.

Les statuts de la CALI prévoyaient le paiement de la cotisation SDIS en lieu et place de la Commune. Cette charge revient désormais à la Commune.

- Dossiers en cours quant au transfert des compétences et des charges : Tourisme — Accueil de Loisirs Sans Hébergement — Zone d'activité économique Barry Sud.

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

1 — Convention pour l'accueil d'une restauration rapide à la plage

Période du 1^{er} juin au 31 août 2014.

Redevance forfaitaire : 120 € mensuel comprenant l'emplacement et la fourniture d'eau

Accord de principe

2 — Calendrier des Commémorations Mai 2014

8 Mai : Seconde Guerre Mondiale

9 Mai : Journée de l'Europe

11 Mai : Fête de Jeanne d'Arc

27 Mai : Journée de la Résistance

3 — Rapport d'activités 2013 de l'éclairage public : SDEEG

Extraits :

St Seurin compte 1263 foyers lumineux dont 384 ont plus de 20 ans, 227 moins de 5 ans.

304 petites pannes ont été répertoriées en 2013, 210 interventions ont été déclenchées.

Coût de l'entretien annuel : 16 973 €

Un interlocuteur privilégié d'ERDF est désigné. Les coordonnées sont communiquées à l'assemblée.

4 — Transport ferroviaire

La Région est l'autorité organisatrice du Transport.

Une réunion est programmée le 13 mai à 18 heures à Coutras.

Ordre du jour : projet de service 2015, qualité de service.

La demande de St Seurin portera, à nouveau, sur la création d'une passerelle piétonne.

Participation à la réunion : Monsieur le Maire — C POURTEAU

5 — Revue « SOS Education »

Bilan alarmant sur le niveau de lecture des enfants : 1 enfant / 4 est en échec au CP. 40 % des élèves entrant au collège n'ont pas le niveau d'un enfant de 7 ans.

En cause : la méthode globale

Exemple de l'Angleterre qui a renoncé à la méthode globale de la lecture, figure aujourd'hui parmi les premiers rangs. La France se situant à la 31^{ème} position.

IAUTRES POINTS

Projet incivilité

Synthèse de la réunion du mardi 29 avril 2014 remis ce jour aux élus.

M GUILLLOT précise que la démarche existe depuis 4 années, ce qui a permis de retrouver une sérénité dans l'établissement. Cependant, nous constatons à ce jour une montée de la violence. Face à cette violence, le groupe de travail propose des solutions sur lesquelles des validations sont requises.

Monsieur le Maire souligne que face à ces problèmes, on réagit administrativement. Où est l'autorité de l'enseignant, de l'accompagnateur ?

L'influence des parents devient problématique, pas de respect de l'équipe éducative.

M GUILLLOT rappelle que l'enseignement et les activités périscolaires se déroulent dans le même bâtiment : l'école. Il faut des règles communes pour tous. Les temps passés dans l'école et définir une échelle de sanction uniforme pour tous.

Monsieur le Maire affirme que dès le franchissement de la porte de l'établissement, les règles doivent être respectées quelque soit le temps de l'école.

Syndicat de Collège

- ✓ Election du bureau
Présidente : Madame Pâquerette PEYRIDIEUX, Maire de St Antoine sur l'Isle
1^{er} Vice-Président : Monsieur Maurice GUILLOT, Adjoint au Maire de St Seurin sur l'Isle
2^{ème} Vice-Président : Un élu de St Christophe de Double
- ✓ Ordre du jour :
 - Visite du gymnase : travaux et mise en sécurité
 - Quai des bus : étude en cours avec le Conseil Général pour le financement
 - Rencontre transporteur, CALI pour la définition des modalités

Journée relative à l'accompagnement à la scolarité organisée par la CAF, la MSA et le Conseil Général à Beychac et Cailleau.

Ordre du jour : appel à projets et expérimentation des sites.

Le SSAS de St Seurin sera présenté dans le cadre de l'appel à projet.

Les jeunes de St Seurin ont participé aux Jeux d'Aquitaine

2 équipes ont été présentées.

Classement 1 pour la 1^{ère} équipe et 5^{ème} pour la seconde équipe.

Commission Transport se réunira le 12 mai à 14 heures

TOUR DE TABLE

Y MERCIER a participé au week-end commercial à Liboume.

Mauvaise organisation, 2 exposants de St Seurin : RN Motoculture et Cuisines Combette

Proposition 2015 : organisation d'un week-end commercial à la salle Bonnot + place Soustre.

E LAVAURE-CARDONA

- ✓ Futur Conseil d'Administration du CCAS avec les nouveaux administrateurs
- ✓ Inauguration du pôle territorial de solidarité du Libournais le 9 mai à 15 heures.

- V SASTRE

- ✓ Réunion de la Commission Culture le jeudi 15 mai à 17 heures.
Objet : bilan d'activités de l'école de musique, tarification, facturation et locaux.
Monsieur le Maire précise qu'une discussion est en cours avec la Commune de Coutras afin de mutualiser les 2 écoles de musique Coutras et St Seurin. Une rencontre avec le Maire de Coutras aura lieu fin mai / juin.

- JP GASPARD informe que Monsieur FORGEREAU Fulbert a obtenu la présidence du SITAVI et Monsieur MOULINIER la présidence du SIVU.

Monsieur le Maire souligne l'importance que Monsieur FORGEREAU soit Président du SITAVI compte tenu du projet de la Zone Naturelle de l'Aubarède porté par le Syndicat.

— C JUGE sera destinataire des demandes d'emploi réceptionnées en Mairie.

- A BERTHOME

- ✓ Une réunion est programmée pour le service administratif le 12 mai après-midi

— P JARJANETTE

- ✓ Une lettre sera adressée au Procureur pour demander la destruction des objets entreposés au service technique (véhicules, vélos...)
- ✓ Les mains courantes de JP ANDREANI seront à remettre à Monsieur JARJANETTE.

- M DELEGER

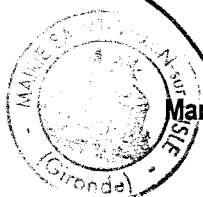
- ✓ Travaux rue de la Gare réalisé par le Syndicat des Eaux se déroulent normalement. Les délais de fin de travaux prévus fin mai devraient être respectés.
- ✓ Election du bureau du Syndicat :
Président : Stéphane CATALAN Mairie de St Médard
Vice-Président : Michel DELEGER Adjoint au Maire de St Seurin sur l'Isle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La secrétaire de seance,

Christine POURTEAU

le Président de Séance,



Marcel BERTHOME